

VILLE DE DOMMARTIN-LES-TOUL

TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITE EXTERIEURE

Déclaration au titre de l'année 2017

A transmettre : Mairie de DOMMARTIN-LES-TOUL

Nom, prénom ou raison sociale du déclarant :

Domicile ou siège social :

PARC EXISTANT

Les modifications intervenues entre le 1er janvier et le 31 décembre 2017 donneront lieu à déclaration dans les deux mois qui suivent la date de modification

Nature du dispositif	Adresse du dispositif	Surface du dispositif *	Nombre de dispositifs	Tarif annuel applicable	Exonération ou réfaction éventuelle	TOTAL des surfaces en m ²
					TOTAL	(a)

* : pour les enseignes, somme des superficies des enseignes apposées sur un même immeuble, dépendances comprises, au profit d'une même activité
 (a) : Ne joindre aucun paiement à la présente déclaration. Un avis des sommes à payer vous sera transmis ultérieurement.

Date, cachet et signature du déclarant :